

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GASTINS**

Date de la convocation: le 3 décembre 2003

Date d'affichage: le 3 décembre 2003

Nombres de Membres:

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice: 14

Qui ont pris part de la Délibération: 12

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2003

L'an deux mil trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Pierre PICHOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mmes Ms Pierre PICHOT, Bernard CHERTEMPS, Pierre-Henri DAROTTE, Agnès GUERIN, Frédéric DROMIGNY, Karine SOUMARMONT, Michel VARENGUE, René DE CLERCK, Arnaud POMMIER, Maryse POULET et José PEDROSO.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE: Mme Stéphanie BODSON qui donne son pouvoir à Mme Karine SOUMARMONT.

ETAIENT ABSENTS: Ms. Sylvain CALBOU et Pascal SOL

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Arnaud POMMIER.

OBJET: TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT:

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser la redevance du raccordement aux égouts.

Vu la délibération du 27 janvier 1970 portant la création d'une taxe de raccordement aux égouts, à compter du 1er janvier 1970.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Décide, après avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 contre, de revaloriser la taxe à 1000 Euros, à compter du 11 décembre 2003.

Cette taxe sera encaissée directement auprès de la trésorerie de Nangis, après l'attestation de la société fermière du service d'assainissement.

Copie conforme à l'original, fait à Gastins, le 12 décembre 2003.

Le Maire,

Pierre PICHOT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Le:
Et publication ou notification
Du:

